



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral n° 41-2019-02-26-001, en date du 26 février 2019, une consultation du public concernant la demande d'enregistrement formulée par la Société PEP du développement d'une activité agroalimentaire de fabrication d'ovoproduits qu'elle exploite sur le territoire de la commune de Lamotte-Beuvron sera ouverte dans les mairies de Lamotte-Beuvron et Nouan le Fuzelier au titre du code de l'environnement.

Le dossier sera déposé dans les mairies de Lamotte-Beuvron et Nouan le Fuzelier où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet :

du 20 mars 2019 au 18 avril 2019 inclus

Les intéressés pourront y consigner directement leurs observations ou les adresser par courrier au Préfet de Loir-et-Cher.

Ils pourront également les communiquer par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr en précisant en objet « consultation PEP - LAMOTTE-BEUVRON ».

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté de refus ou d'enregistrement assorti de prescriptions.